



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 29/06/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes GARRIDO, THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS - Document unique – Attribution d'une subvention de 5 000 € à la Commune de TARTAS

Par délibération du 28 octobre 2015, la commune de TARTAS s'est engagée dans la mise en place du Document Unique.

Par délibération du 30 mai 2016, notre assemblée a donné un avis favorable et validé le plan d'actions du Document Unique suite à l'avis du CT et du CHSCT du 25 mai 2016.

Par courrier en date du 3 juin 2016, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, au titre du Fonds national de Prévention de la CNRACL nous a informés de l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour le travail effectué sur le Document Unique ces derniers mois.

Il est proposé à notre assemblée :

De prendre acte de l'attribution de cette subvention et qui sera encaissée sur la section de fonctionnement du budget principal de la Commune sur l'exercice 2016 en recettes.

De transmettre aux services de la CNRACL les différents documents qui retracent la mise en œuvre du Document Unique, ainsi que le Programme d'actions.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Identifiant unique: 040-214003139-20160704-2016_D6-DE

Envoyé en préfecture, le 06/07/2016 - 09:24

Reçu en préfecture, le 06/07/2016 - 09:28



© Communauté de Communes de Tartas - Équipements ruraux et Développement Rural - DDT

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

PRENDRE ACTE de l'attribution de cette subvention et qui sera encaissée sur la section de fonctionnement du budget principal de la Commune sur l'exercice 2016 en recettes.

TRANSMET aux services de la CNRACL les différents documents qui retracent la mise en œuvre du Document Unique, ainsi que le Programme d'actions.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES